

Bulletin d'adhésion 2021



Bulletin à retourner à : FFA

150 Avenue Henri LANTELME - 06700 ST LAURENT DU VAR

Tél. 04-93-07-07-99 Fax. 04-93-14-91-51

@ : f.f.a@orange.fr

IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Nom de l'entreprise : **Code NAF :**

Numéro de SIRET : **Forme juridique de l'entreprise :**

Nom et Prénom du dirigeant 1 : **Date de naissance :**

..... **Statut du dirigeant 1 :**

Nom et Prénom du dirigeant 2 : **Date création activité :**

Adresse :

Tél. : Port. : Fax :

Email :

Logiciel de gestion :

QUI ÊTES-VOUS ?

- | | | |
|---|--|-------------|
| ☐ MRA | ☐ Membre d'un réseau distributeur ? | Marque(s) : |
| ☐ Carrossier | ☐ Membre d'un réseau ? | Marque(s) : |
| ☐ Contrôleur technique | ☐ Membre d'un réseau ? | Lequel ? : |
| ☐ Négociant automobile | ☐ Membre d'un réseau ? | Lequel ? : |
| ☐ Détaillant carburant | ☐ Statut | Marque(s) : |
| ☐ Réparateur agréé | | Marque(s) : |
| ☐ Agent | | Marque(s) : |
| ☐ Concessionnaire | | Marque(s) : |
| ☐ Dépanneur-Remorqueur | | Marque(s) : |
| ☐ Autre | | |

ACTIVITÉ DE L'ENTREPRISE

- | | | | | | |
|---|---|---|--|----|-----------|
| ☐ Mécanique | ☐ Vente VO | ☐ Dépannage : | ☐ 24h/24 | VL | PL |
| ☐ Tôlerie | ☐ Vente VN | ☐ Contrôle Technique : | ☐ VL | PL | Motocycle |
| ☐ Peinture | ☐ Climatisation | ☐ Station-Service | | | |
| ☐ Service rapide | ☐ Électricité Auto | ☐ Location véhicule | ☐ Spécialisations : | | |
| ☐ Fourrière | ☐ Autre : | | | | |

EFFECTIF DE L'ENTREPRISE

Total des salariés

Nbr. d'Apprentis et autres contrats de formation

Conjoint présent dans l'entreprise : ☐ Conjoint associé ☐ Conjoint collaborateur ☐ Salarié ☐ Sans statut

COTISATION 2021

☐ Cotisation FFA annuelle = 250 €

Votre attestation d'adhésion accompagnée d'une facture acquittée vous sera adressée à réception de ces éléments.

➤ **Chèque pour la cotisation annuelle à l'ordre de FFA**

➤ Possibilité de règlement en un ou plusieurs versements (voir document annexe)
ou par prélèvement mensuel

Date & Signature :

Cachet de l'entreprise :

☐ J'accepte les conditions générales au verso

Conditions Générales d'Adhésion à la F.F.A en 2021

La Fédération Française de l'Automobile propose aux professionnels des Métiers de l'Automobile, une offre de services disponible dans le cadre de la souscription d'une adhésion à son organisation, à compter de la date de signature du bulletin d'adhésion ou à défaut de la date de réception du bulletin d'adhésion à la F.F.A, pour une durée d'un an (année civile).

1 - Dispositions générales

Les présentes conditions générales s'appliquent, de plein droit, à toute personne adhérente, ci-après dénommée le « Membre », qui accepte sans réserve lesdites conditions et dont la F.F.A a réceptionné le bulletin et le règlement afférent.

2 - Conditions d'adhésion à la F.F.A

L'adhésion, matérialisée par la signature papier ou électronique du bulletin d'adhésion, est accessible à tous les professionnels des métiers de l'Automobile immatriculés soit à la CMA, soit à la CCI (Chambre de Métiers « et ou », Chambre de Commerce).

L'adhésion est souscrite pour une période d'un an (année civile soit du 01 janvier au 31 décembre). Le règlement de l'adhésion peut se faire par chèque, par virement, par prélèvements mensuels avec signature d'une autorisation de prélèvement et fourniture d'un RIB original.

L'adhésion est renouvelable par tacite reconduction à la date d'échéance. Le membre se verra donc proposer une tacite reconduction avec information préalable conformément à la réglementation en vigueur au plus tard à J-1 mois de la date de son renouvellement, sans réponse sous quinzaine, l'adhésion sera automatiquement renouvelée.

3 - Tarifs / Dispositions financières

Le tarif de l'adhésion est fixé chaque année lors de l'Assemblée Générale de la FFA.

4 – Offres de service 2021

Le « membre » bénéficiera de l'ensemble de l'offre de services 2021 de la FFA et de son partenaire la FFC. Il deviendra également adhérent de la FFC avec tous les avantages (Conseils juridiques, droit d'accès au logiciel TRIBU par le biais de l'adhésion FFA).

L'adhésion à la FFA, permet au « membre » de devenir adhérent à l'AFAM (Centrale de référencement de fournitures de pièces d'origine constructeur).

Le Membre bénéficiera également de tarifs préférentiels sur les formations dispensées par le CFP CA.

5 - Suspension – Résiliation

L'adhésion est valable 1 an, le « Membre » ne pourra pas suspendre ou résilier son adhésion en cours d'année. Aucun remboursement de la cotisation annuelle ne sera dû par la FFA au « membre ». Pour les « membres » ayant choisi de régler par prélèvements mensuels, ils devront s'acquitter du solde avant la fin de l'année civile. Aucun motif, quel qu'il soit, y compris une cession d'entreprise ou l'arrêt de l'activité, ne pourra permettre au membre de se dispenser du paiement du solde.

6 - Réclamations

Le « Membre » après avoir signé les conditions générales d'adhésion ne pourra pas formuler de contestation ou réclamation concernant les conditions d'adhésions pendant la durée de validité de son adhésion.

7 - Modifications des conditions générales

Les présentes conditions générales sont disponibles sur simple demande par téléphone ou par e-mail à f.f.a@orange.fr. Elles sont susceptibles d'être modifiées à tout moment et seront portées à la connaissance du « Membre » par l'envoi par mail de la nouvelle version ; cette dernière version sera applicable pour toute nouvelle adhésion à compter de la date de mise à jour, et ne s'appliquera pas aux adhésions en cours.

8 – Données personnelles

Conformément à la loi du 6 janvier 1978 modifiée par la loi du 6 août 2004, l'Adhérent dispose d'un droit d'accès et de rectification des données personnelles le concernant figurant dans les fichiers de la F.F.A. Toute demande doit être adressée par e-mail à : f.f.a@orange.fr ou par courrier à l'adresse suivante : F.F.A 150, avenue Henri LANTELME 06700 SAINT LAURENT DU VAR.

L'Adhérent est en droit de solliciter la limitation du traitement informatique ou de solliciter la portabilité des données.

Les données personnelles sont collectées uniquement aux fins d'exécution des présentes conditions générales. Le fait de ne pas fournir les données personnelles ou de fournir des données inexactes empêchera la bonne exécution des présentes.

9 - Droit applicable – Litiges

De convention expresse entre les parties, les présentes conditions générales sont régies par le droit français. Elles sont rédigées en langue française. Dans le cas où elles seraient traduites en une ou plusieurs langues, seul le texte français fera foi en cas de litige.

Tous les litiges auxquels les présentes conditions générales pourraient donner lieu, concernant tant leur validité, interprétation, exécution ou résiliation, leurs conséquences et leurs suites, et n'ayant pas pu faire l'objet d'un règlement à l'amiable, seront soumis au tribunal compétent dans les conditions de droit commun.



COTISATION 2021 : **250 €**

Cette année, optez pour le **prélèvement automatique** qui facilite le paiement de votre cotisation. Il vous suffit de remplir l'autorisation de prélèvement ci-jointe.

QUE VOUS APPORTE VOTRE COTISATION :

Une assistance technique dans votre garage à votre demande par un technicien confirmé muni du matériel de diagnostic nécessaire (AZUR CAR ADAPT, 27 avenue des Mimosas 06800 CAGNES SUR MER).

Un secrétariat local pour avoir le bon renseignement au bon moment.

Nos circulaires d'information permanentes de l'évolution de la législation fiscale et sociale.

Le conseil juridique pour faire face aux problèmes juridiques de votre entreprise.

Une première consultation gratuite par un avocat pour pouvoir rapidement prendre une décision.

La vente de documents professionnels (à des tarifs préférentiels) : Convention Collective, ordre de réparation, contrat de véhicule de prêt, constat amiable, etc....

Les réunions d'informations : pour rencontrer ses collègues en région et échanger sur des thèmes d'actualité.

La Formation par le CFP Côte d'Azur : Des stages techniques très performants et soirées d'informations tout au long de l'année. Les adhérents de la FFA sont informés et formés en priorité.

Le conseil technique : En cas de désaccord avec un expert en assurance, un premier conseil gratuit effectué par le cabinet d'expertise agréé de la FFA.

Une Centrale d'Achats : L'AFAM 06 est une Centrale d'Achats réservée aux membres de la FFA et leur permettant d'accéder à des conditions d'achats irréalisables par une entreprise individuelle.

Nom/Prénom : Entreprise :

Modifications de vos coordonnées

Adresse mail : Portable :

Téléphone :

Adresse postale :
.....

TABLEAU DES COTISATION 2021

La FFA vous propose de régler votre cotisation par prélèvement automatique.

**Vous trouverez ci-après une autorisation de prélèvement à nous retourner signée,
accompagnée d'un RIB de votre banque.**

2021	Règlement en 1 fois	Case à cocher	Règlement en 10 fois (Prélèvement automatique)	Case à cocher
Adhésion	250 €	☐	10 x 25.00 €	☐

Fait à Le.....

Cachet de l'entreprise :

Signature :

**Mandat de
prélèvement SEPA
Inter-entreprises**


En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A)
à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B) votre banque à débiter votre compte
conformément aux instructions de

Ce mandat est dédié aux prélèvements SEPA inter-entreprises. Vous n'êtes pas en droit de demander à votre banque le
remboursement d'un prélèvement SEPA inter-entreprises autorisé une fois que le montant est débité de votre compte.
Vous pouvez cependant demander à votre banque de ne pas débiter votre compte jusqu'au jour de l'échéance.

Référence unique du mandat :

Débiteur :
 Votre Nom
 Votre Adresse
 Code postal Ville
 Pays

IBAN
 BIC
 Tiers débiteur

A :

Signature :

Créancier :
 Nom
 Adresse
 Code postal Ville
 Pays

Identifiant créancier SEPA :

Paiement : ☐ Récurrent/Répétitif ☐ Ponctuel

Tiers créancier

Le :

Nota : Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que
vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Veillez compléter tous les champs du mandat.

Les informations contenues dans le présent mandat sont destinées à être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice par ce dernier de ses
droits d'oppositions, d'accès et de rectification prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.